

Délibération 2024/11/06/01

L'an deux mille vingt-quatre, le **06 novembre** à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 24 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice :14

Nombre de conseillers présents :09

Nombre de suffrages exprimés :12

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Jérôme **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à **M Thierry Depoortere**, Mme Céline **Laloyer** donne pouvoir à Valérie **Vanlaer**, Mme Marine **Verriest** donne pouvoir à M Jérôme **Verriest**.

Mme Aurélie **Royer** et Michel **Verhaeghe**.

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire indique que l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

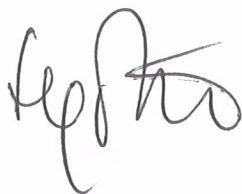
- Vu l'article L1612 du Code Général des Collectivités territoriales.
- Vu les demandes présentées par M le Maire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits sans attendre le vote du budget primitif 2024.
- Considérant que le crédit inscrits à la section d'investissement du budget 2024 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) aux chapitres 20.21.23 s'élevaient à la somme de : **456 620€**

Le Conseil Municipal, après étude et délibération décide :

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit : **114 155€**
- Prends l'engagement de voter au BP 2025 les crédits correspondants aux différents chapitres concernés.

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE



Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

ID : 059-215904277-20241106-2024_11_06_01-DE



Budget 2024

Chapitre 20 Immobilisation incorporelles	14 500€
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	47 000€
Chapitre 23 Immobilisations en cours	395 120€
Total	456 620€
1 quart	114 155€